

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'HABITAT

AVIS D'APPEL INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET

Date de lancement : **08 mai 2020**
Appel à manifestation d'intérêt : **N° 4/ AUDIT/ TRAVAUX / TRANSGABONAIS/ 2020**
Nom du projet : **Audit des marchés des Travaux de renforcement des zones instables du chemin de fer Transgabonais**
Source de financement : **Budget de l'Etat**

1. OBJET

Les études menées sur l'état de l'infrastructure ferroviaire du chemin de fer Transgabonais ont mis en évidence, entre autres, la formation de plus de 37 zones instables entre Owendo et Franceville.

Ce mauvais état de l'infrastructure impacte négativement le trafic ferroviaire et conduit à une faible productivité du concessionnaire COMILOG à travers sa filiale SETRAG. Cette situation a conduit le Gouvernement gabonais à lancer en 2016, un vaste programme, de réparation de ces zones instables, dénommé **Plan de Remise à Niveau (PRN)** du chemin de fer Transgabonais. Il est étalé sur sept (7) ans pour un montant, global de plus de 14 milliards de FCFA hors taxes, financé conjointement par l'Etat gabonais et l'Agence Française de Développement.

Les travaux du PRN ont été confiés aux sociétés COLAS, SOCOBA EDTPL et MIKA SERVICES ainsi qu'il suit :

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT
Travaux de réparation des zones instables du Transgabonais. Lot n°1 — zones 07 à 13 ; 35 année 2018 et zones 24-33 année 2019	COLAS	4 476 656 194
Travaux de réparation des zones instables du Transgabonais. Lot n°2 — zones 14 à 23 année 2020		2 290 391 263
Travaux de réparation des zones instables du Transgabonais. Lot n°3 — zones 1-6 ; 36 ; 37 année 2021		2 144 816 934
Travaux de réparation des zones instables du Transgabonais zones 01 à 06 période de 2015 à 2023	SOCOBA EDTPL	4 731 036 305
Travaux de réparation des zones instables du Transgabonais zones 14 à 23 période de 2015 à 2023	MIKA SERVICES	5 998 045 723

Malgré la disponibilité des financements, ces marchés s'exécutent timidement avec beaucoup de difficultés ; toute chose qui a conduit l'Agence Française de Développement à suspendre les décaissements.

Aussi, le Gouvernement se propose de relancer ce programme sur de nouvelles bases après un audit technique et financier de l'état d'exécution actuelle des marchés susmentionnés.

Par le présent avis international, le Gouvernement, à travers le Ministère des transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat invite les Consultants intéressés à manifester leur intérêt à l'accompagner dans la réalisation de cette mission conformément aux pratiques normales d'audit en tenant compte de la spécificité du projet.

2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux Cabinets d'audit qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les candidats doivent justifier de leurs capacités juridiques, techniques et financières à réaliser les prestations objet de la présente consultation.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt, doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt, signée du représentant du cabinet faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal du cabinet, l'agrément de commerce ou le registre de commerce ;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du cabinet et datant de moins de six (6) mois ;
- une attestation d'imposition prouvant que le cabinet est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2018 ou une attestation de situation fiscale datant de moins de six (6) mois, revêtue du visa d'un comptable public (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du troisième trimestre 2019 (uniquement pour les candidats nationaux, sauf s'ils bénéficient d'une dérogation) ;
- la liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives, leurs CV signés et une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;
- Les références générales et spécifiques du cabinet dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;
- la liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les cabinets peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre eux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Les dossiers de manifestation d'intérêt ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en **cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies**.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le cabinet doit justifier d'une expérience de plus de dix (10) ans dans le domaine d'audits techniques et financiers des marchés de travaux en rapport avec la mission ;
- la qualification et l'expérience du personnel clé en adéquation avec la mission ;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.) ;
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt, rédigés en français, et portant expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'audit des marchés des Travaux de renforcement des zones instables du chemin de fer Transgabonais** » doivent être envoyés par voie électronique ou déposés physiquement à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **08 juin 2020 à 12h00**.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des cabinets qui voudraient y assister le **08 juin 2020 à 13 h 00**.

Pour toutes informations complémentaires prière de contacter le Secrétariat Général à l'adresse ci-dessous.

**Ministère des Transport, de l'Équipement,
des Infrastructures et de l'Habitat**

**Secrétariat Général
2ème étage immeuble ALUSUISSE
BP 512**

Le Directeur Général des Marchés
Publics

Le Secrétaire Général

Eugène Pénafort MINTSA OYAME

Jean Félix N'NEME MVE